

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75277 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1219

54 - Meurthe-et-Moselle

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE L'EGLISE DE SAINT MAURICE AUX FORGES.

Objet : le but de L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Eglise de Saint-Maurice aux Forges est d'aider la commune à sauvegarder et à mettre en valeur les édifices du patrimoine architectural de l'église en mobilisant toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés pour récolter des fonds (souscription, mécénat et manifestations de soutien) ; Toutes les sommes collectées seront déposées sur un compte dédié pour versement en intégralité au maître d'ouvrage pour le but initialement défini ; Grâce à la reconnaissance d'utilité publique de ASPE, tous les dons faits seront déductibles, selon les règles de l'administration fiscale ;

Siège social : 1, place Docteur Apollon de Mirbeck, 54540 Saint-Maurice-aux-Forges.

Date de la déclaration : 1 décembre 2023.